COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SAINT-YRIEIX

DELIBERATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE n°2017-136

L'an deux mille dix-sept, le 19 décembre à 18 h 30

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de SAINT-YRIEIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Daniel BOISSERIE.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 12 décembre 2017

Nombre de délégués :

☐ en exercice : 31

☐ présents : 22

☐ votants : 29

PRESENTS: M. Pierre VERGNOLLE, Mme Isabelle BARRY, M. Patrick DARY, M. Philippe SUDRAT, M. François BOISSERIE, M. Francis LATRONCHE, M. Michel ANDRIEUX, M. Francis DELORT, M. Jean-Christophe MERILHOU, M. Pierre ROUX, Mme Marie-Françoise DUVERGER, Mme Monique PLAZZI, M. André DUBOIS, Mme Catherine L'OFFICIAL, M. Laurent GORYL, Mme Michèle ROY, M. Jean-Claude DUPUY, Mme Annie ARNAUD, Mme Sylvie COLETTE, , M. Edmond LAGORCE et M. Pierre DAVID conseillers communautaires.

ABSENTS Excusés: Mme Delphine PERRIER-GAY, M. Pierre-Louis PUYGRENIER, Mme Justine McCOMISH LORAIN, M. Hugues AUVILLE, M. Hervé FORESTIER, M. Pierre MILLET LACOMBE, M. Gilles DELANGE, Mme Maryline VERGNE et Mme Valérie Isabelle BONIN.

Pierre-Louis PUYGRENIER donne pouvoir à Pierre DAVID Justine McCOMISH LORAIN donne pouvoir à Philippe SUDRAT Hugues AUVILLE donne pouvoir à François BOISSERIE Pierre MILLET LACOMBE donne pouvoir à Jean-Claude DUPUY Gilles DELANGE donne pouvoir à Francis LATRONCHE Maryline VERGNE donne pouvoir à Francis DELORT Valérie Isabelle BONIN donne pouvoir à Pierre VERGNOLLE

SECRETAIRE: Mme Monique PLAZZI

OBJET:

Construction d'une salle annexe à Villa Sport dédiée au tennis de table et à l'handisport

Approbation du plan de financement

Rapporteur: Francis LATRONCHE

Vu la délibération n°2017-070 du 15 juin 2017, par laquelle le Conseil Communautaire a approuvé la construction d'une salle annexe à Villasport dédiée au tennis de table et permettant le développement du handisport ;

Considérant les différents cofinancements susceptibles d'être obtenus ;

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve le plan de financement ci-dessous :

DEPENSES		RECETTES			
Nature	Montant (en € HT)	Organismes		Montant (en € HT)	Pourcentage
Travaux	1 015 000	Conseil Départemental 87	CDDI	420 000	35 %
Maîtrise d'œuvre	90 000	Ministère de l'intérieur	Réserve	240 000	20 %
		Etat	DETR	300 000	25 %
Frais	95 000		Sous-total:	960 000	80 %
annexes		Autofinancement:		240 000	20 %
TOTAL:	1 200 000	TOTAL:		1 200 000	100 %

Accusé de réception en préfecture 087-248700189-20171219-DC2017750271-

Date de télétransmission : 21/12/2017 Date de réception préfecture : 21/12/2017

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

Au registre sont les signatures Pour extrait certifiée conforme,

Le Président

D. BOISSERIE

Accusé de réception en préfecture 087-248700189-20171219-DC2017750271-DE Date de télétransmission : 21/12/2017 Date de réception préfecture : 21/12/2017

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.